



BTS RNCP38191

Techniques et services en matériels agricoles

V2 – 09/09/24



Admission

Qualités requises

- S'intéresser à la maintenance des matériels et les nouvelles technologies associées
- Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet
- Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie

Démarches

- Contacter le service apprentissage/CAD
- Entretien individuel et personnalisé
- Aide à la recherche d'une entreprise d'accueil



Contenu de la formation

Epreuves professionnelles et générales

- U1 : Culture générale et expression
- U2 : Anglais
- U31 : Mathématiques
- U32 : Sciences physiques et chimiques appliquées
- U4 : Diagnostic ou mise en œuvre
- U51 : Analyse agro technique
- U52 : Analyse juridique, économique et managériale
- U61 : Activités en milieu professionnel
- U62 : Projet



Missions en entreprise

- Accueil et conseil du client ou de l'utilisateur
- Réception, restitution ou mise à disposition du matériel
- Réaliser le diagnostic, les tests, essais, interpréter les résultats, identifier les composants défectueux
- Etablir un devis, proposer et expliquer l'intervention à réaliser
- Organiser l'intervention et gérer la planification des activités de l'atelier
- Paramétrer ou configurer un système embarqué
- Proposer des solutions pour réduire les coûts de production
- Participer à la vente de produits, équipements ou services complémentaires



Objectifs de la formation

Être capable d'assurer :

- la relation avec une clientèle aux besoins spécifiques
- la gestion des principales étapes de la vie des matériels (mise à disposition, maintenance, adaptation, mise en conformité, déconstruction, ...)
- la relation avec les constructeurs de matériels agricoles,
- l'encadrement d'une équipe de techniciens d'ateliers,
- les activités de service et de conseils annexes à la maintenance des matériels agricoles



Validation de la formation

Cette formation est validée par le diplôme du **Brevet de Technicien Supérieur Techniques et services en matériels agricoles**, de niveau 5.



Type de contrat et conditions d'admission

| | |
|--|---|
| Durée | 2 ans |
| Validation blocs de compétences | Non |
| Equivalence | Formation diplômante de niveau 5. |
| Suite de parcours et débouchés | <p>Il est possible de poursuivre dans un certificat de spécialisation agricole (CS), en licence professionnelle, en classe préparatoire ATS pour entrer en école d'ingénieur. Ce BTS permet d'être dispensé des unités A et B du diplôme d'expert en automobile.</p> <p>Il occupe des postes de responsable ou de chef d'atelier, de chef d'équipe, de technicien après-vente, de conseiller technique pour un constructeur, de conseiller ou expert auprès d'organismes indépendants (métiers émergents).</p> <p>https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38191/</p> |
| Délai d'accès | Délais liés à l'instruction et à la validation du dossier d'inscription. |
| Contact | service-apprentissagecad@cma-gers.fr |
| Méthodes mobilisées | Présentiel |
| Accessibilité aux personnes handicapées | Contactez le référent handicap : r.steyskal@cma-gers.fr |
| Modalités d'évaluation | Examen ponctuel ou contrôle en cours de formation |
| Prérequis | <p>Être titulaire d'un des diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bac Pro des agroéquipements ou de la maintenance des matériels agricoles - Bac STI2D - Bac STL (biotechnologies) |
| Prérequis du contrat d'apprentissage | <ul style="list-style-type: none"> - 15 ans et avoir terminé la classe de 3^{ème} - 16 à 29 ans révolus - Sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés (RQTH) et pour les projets de création ou reprise d'entreprise |
| Prérequis du contrat de professionnalisation | <ul style="list-style-type: none"> - 16 à 25 ans révolus - A partir de 26 ans : <ul style="list-style-type: none"> o Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus o Bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) o Bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) |
| Unités accessibles par mobilisation du CPF ou financement individuel | Tous les salariés et demandeurs d'emploi de plus de 18 ans |
| Tarif | <p>6800 € / an</p> <p>Prise en charge complète pour un contrat d'apprentissage Prise en charge partielle ou totale pour tout autre dispositif selon la situation et le statut du candidat : nous consulter</p> |

Nom du certificateur : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Date d'enregistrement de la certification : 23/04/2013

